



Championnat Départemental 2022/2023

Samedi 14 janvier 2023

Complexe sportif Mangin Beaulieu

2 Rue Louis Joxe 44200 Nantes

Organisateur : CD44 (attention pas de buvette)

CATEGORIES	ARMES	APPEL	SCRATCH
M 9 M 11 M 13 M 15	Fleuret	14 h	14 h 15
M 13 M 15 M 17	Epée	15 h	15 h 15
M 11 M 13 M 15	Sabre	15 h 30	15 h 45

Galettes et boissons offertes pour tous en fin de compétition

Engagement en ligne site FFE

**Avant le
mercredi 11
janvier 2023
minuit.**

Formule : 1 Tour de poule puis Tableau d'élimination directe en match long

Le directoire technique se réserve le droit de modifier les formules

Les compétitions maintenues seront annoncées par mail aux clubs, au moins la veille



Comité Départemental d'Escrime de Loire-Atlantique
Maître POIRIER Pascal
8 avenue du Portail Rouge 44300 Nantes
www.cd44-escrime.fr



Conditions de participation :

- 1) Porter une cuirasse de protection (cf règlement FFE)
- 2) Avoir 2 armes et 2 fils de corps en état de fonctionnement
- 3) Liste non exhaustive voir règlement FFE

Rappel Règlements

- Toutes les compétitions sont mixtes (homme / dame)
- Interdiction de doubler les armes
- Scratch : 15 minutes après l'appel
- Les compétitions seront maintenues qu'à la condition d'un effectif minimum de 4 tireurs (Même catégorie même arme : exemple = fleuret M9)

Directoire Technique :

Le D.T. sera constitué avant le début de l'épreuve. Il tranchera, sans appel, l'ensemble des cas qui lui seront soumis. Il veillera au bon déroulement des épreuves tant au niveau des compétiteurs que des accompagnateurs.

Arbitrage : Chaque club devra fournir le ou les arbitres, conformément au tableau ci-dessous.

Nombre de tireurs *	1 à 3	4 à 6	7 à 12	13 à 18	Par palier de 6
Arbitres à présenter	0	1 en tout	2 en tout	3 en tout	1 arbitre supplémentaire

* Nombre de tireurs quelque soit l'arme

Participation financière :

- Licenciés CD44 = **5 € par tireur / compétition**
Acquitter par les CLUBS auprès du CD44, sur facture post compétition.

Attention : les licenciés ne seront autorisés à participer à cette compétition que si leur club a acquitté la précédente facture.